**HAUT CONSEIL DE L’EDUCATION**

**Termes de référence pour le recrutement d’une Agence de communication**

**29 Dec 2023**

Sommaire

1. Contexte et justification de la mission
2. Objectifs de la mission
3. Étendue de la mission
4. Approche méthodologique
5. Profil du consultant
6. Résultats attendus, livrables
7. Calendrier et durée de la mission
8. Lettre Invitation à soumissionner

I CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la Mauritanie a mis en place un Haut Conseil de l’Education (HCE) (Décret 2022-073 en date du 23 MAI 2022). Le HCE est une Institution **indépendante** et **consultative** au service du secteur de l'Education Nationale. Le HCE est placé sous la tutelle de la Présidence de la République.

Les missions du HCE sont de :

* Veiller au respect des grandes options éducatives de l'État,
* Evaluer la mise en œuvre des lois portant sur les réformes et orientations du Secteur de l'Education Nationale,
* Donner un avis des recommandations sur la conformité des politiques avec les réformes retenues et sur la coordination de tout le système éducatif en République Islamique de Mauritanie,
* Veiller au caractère inclusif du système éducatif, afin que tous les citoyens y soient inclus,
* De formuler des recommandations pour le renforcement du rôle de l'éducation nationale dans l'unité nationale, la cohésion sociale et l'émancipation de la société (Article 3 du décret 2022-073).

Le HCE a des compétences organiques, thématiques et des fonctions définies. Il HCE se prononce sur les projets de politiques, de stratégies, de lois, de règlements, ou de budgets concernant le système éducatif national, formule des recommandations au gouvernement et joue le rôle d'observatoire du système,

Le produit phare du HCE est un rapport annuel sur l’état du système éducatif national. Ce rapport est adressé au Président de la République et rendu public. Il fait le point sur l’état d’avancement des avancées enregistrées, les déviances observées ainsi que les actions correctives entreprises ou à entreprendre et leurs effets. Le HCE produit également un rapport d'étape trimestriel sur ses activités et le soumet au Premier Ministre, avec copies aux ministres concernés par son champ organique de compétence.

Pour se faire connaître et partager ses avis et recommandations, le HCE sera doté d’un spécialiste de la communication logé au sein du Secrétariat exécutif dont la mission principale est de :

* Soutenir le déroulement des activités du HCE dans leur globalité́ ;
* Contribuer à promouvoir une adhésion des partenaires ;
* Assurer la visibilité́ des actions et les programmes menées en lien avec les objectifs fixés par le HCE
* Assurer la gestion de l’interface numérique du HCE

Dans le cadre de son plan stratégique, le HCE a retenu un Axe 5 : Communication dont l’orientation est la collecte des informations valides, la communication de proximité, la visibilité du HCE, l’implication des acteurs, la gestion des bases de données, la gestion de l’Intranet et du site web et la publication des rapports du HCE.

Pour une mise en œuvre opérationnelle du volet communication, le HCE sollicite l’appui d’une expertise en communication (Agence ou consultants) pour conduire une mission en vue de répondre aux besoins spécifiques du HCE (rendre visibles ses activités) et permettre aux partenaires et aux parties prenantes de mieux comprendre le rôle du HCE.

**Objectif de la mission**

Elaborer une stratégie de communication pour le HCE assorti d’un plan d’action et des outils supports pour la période 2024-2026

**Résultats attendus, livrables**

-une note de cadrage de la consultation comprenant un plan de travail et un chronogramme ;

- Un document de stratégie de communication ;

- Un plan de communication 2024-2026 ;

-Un budget de la stratégie et de son premier plan opérationnel ;

- La configuration d’une base de données avec des passerelles avec les bases de données dont SIRAGE du Ministère de l’éducation nationale et de la réforme du SEN ;

- La configuration du site Internet et de l’intranet et des outils nécessaires ;

- Des éléments de procédures dans le domaine de communication interne et externe du HCE.

**Tâches du consultant**

Les tâches sont les suivantes :

(i) concevoir le document de stratégie de communication. (ii) Établir un plan de communication 2024

(iii) Proposer les supports numériques de communication du HCE (profils de la base de données, du site web du HCE, de l’intranet et outils d’animation en interne) ;

(iv) Proposer et chiffrer les actions de communication nécessaires

(v) Concevoir un plan de communication interne.

(vi) Lancer la communication opérationnelle

(vii) Planifier et accompagner les actions nécessaires à dynamiser le rôle du HCE dans l’architecture du Système Educatif National.

(viii) Articuler cette stratégie avec le plan stratégique du HCE

(ix) définir les éléments de procédures du volet communication dans le manuel de procédure technique du HCE, en cours d’élaboration.

(x) toutes recommandations jugées utiles.

**Approche méthodologique**

La consultation reposera sur une démarche donnant lieu à des séances interactives avec le HCE et son dispositif organisationnel et à une exploitation de la documentation qui sera mise à disposition par le HCE et celle qu’il mobilisera. Toute la documentation collectée sera organisée par l’agence ou les consultants comme éléments premiers de la base de données du HCE.

Dans son offre technique, l’agence ou les consultants fourniront la méthodologie détaillée et le plan de travail permettant de réaliser les livrables attendusainsi qu’un engagement du prestataire vis-à-vis des délais de livraison. Il proposera également une offre financière détaillée.

**RECRUTEMENT**

Le HCE sollicite les services d’une Agence de communication ou des consultants. Le recrutement se fera en toute transparence et en conformité avec les règles et procédures de la commande publique.

**Profil de l’agence ou des consultants**

**L’Agence de communication comprendra un binôme.**

L’agence de communication devra justifier d’au moins trois (3) références dans les prestations similaires au cours des dix dernières années. Elle devra également avoir :

* Une expérience avérée (prouvée par des attestations) dans la conception et la production d’outils de communication ;
* Une expérience avérée (prouvée par les attestations) dans la conception et la mise en œuvre de plans de communication ;
* Une équipe expérimentée incluant à minima, un(e)
* Expert international en communication et
* Un consultant national Spécialiste de la communication.

**Profil des experts** :

Chacun des deux experts devra :

* Avoir un diplôme d’études supérieures de niveau BAC+5 au minimum en

Communication, relations publiques, journalisme, relations internationales ou tout

Autre domaine connexe pertinent ;

* Avoir une expérience professionnelle d’au moins 5 ans dans la communication

Institutionnelle ;

Avoir une bonne connaissance de la gestion des bases de données et des outils numériques

* Avoir une expérience avérée dans une organisation/mission internationale serait un

atout ;

 Avoir une bonne connaissance des enjeux ;

* Avoir une aisance relationnelle ;
* Avoir une bonne maîtrise du logiciel Office (Word, Excel, Powerpoint) et de

L’Internet ;

 Avoir une bonne capacité de rédaction en français ; la maîtrise de l’arabe est un atout

* Faire preuve d’un leadership avéré, d’intégrité et de probité morale ;
* Être apte à exécuter toutes autres missions dans l’intérêt du HCE
* Grande capacité de synthèse et de rédaction,
* Une capacité du travail en équipe (esprit d’équipe),
* Une capacité de travailler sous pression et dans le respect des délais ;

**Calendrier et durée de la consultation**

Le temps imparti à la consultation est de 45 jours réparti, comme suit :

Réunion de cadrage au HCE pour la confirmation et la validation des besoins et de

 L’approche méthodologique (1jour) ;

* Travaux au siège du consultant pour la colle de documents rédaction des différents documents (30 jours)
* Travaux au siège du HCE (5 jours environ) : Remise des documents provisoires
* Prise en compte des observations du HCE (2 jours) ;
* Remise définitive des divers documents (1 jour).
* Dans une deuxième partie qui sera 6 jours (le consultant devra accompagner le HCE dans la mise en œuvre concrète des actions de communication).

**Langues de production :** Les différents documents devront être produits en français et traduits en arabe.

**Suivi de la consultation**

Le HCE mettra en place un groupe de travail qui sera l’interface avec le consultant.

CONFIDENTIALITE

Le consultant est tenu à la confidentialité. Il ne pourra en aucune manière faire état de son travail pour le HCE.